

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 5 juillet 2022

Délibération
n°134-2022
Point 4.10.3.2

Point 4.10.3.2 de l'ordre du jour

Tarifs 2022-2023 et renouvellement des formations diplômantes de la faculté de droit, des sciences politiques et de gestion proposées hors SFC

EXPOSE DES MOTIFS :

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L.613-2 du Code de l'éducation qui dispose que « les établissements peuvent {...} organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours ».

Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.

Aux montants soumis à l'approbation du conseil, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

Aucune augmentation de tarif n'a été demandée par la composante cette année.

Le 14 juin 2022, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 23 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2022-2023 et renouvellement des formations diplômantes de la faculté de droit, des sciences politiques et de gestion proposées hors SFC.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 7 juillet 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Composante	Diplômes	Droits de base (L ou M)	Codes APOGEE				Tarifs 2021-2022		Tarifs 2022-2023		Modification de tarif	% hausse FI par rapport à l'année n-1	% hausse FC par rapport à l'année n-1	Remarques / Modifications
			Diplôme	version	Etape	version	FI droits spécifiques	FC	FI droits spécifiques	FC				
Droit, Economie, Gestion, et Sciences politiques et sociales														
Droit	DU Investigations financière et analyse financière criminelle	M												
Droit		1A	DAU9U	213	DAU9U1	213	0		0					
Droit		2A	DAU9U	213	DAU9U2	213	0		0					
Droit		3A	DAU9U	213	DAU9U3	213	0		0					
Droit	DU Clinique Droits de l'homme	M												
Droit		1A	DA8LU	231	DA8LU1	231	350		350					
Droit		2A	DA8LU	231	DA8LU2	231	150		150					
Droit	DU Droit, société et pluralité des religions		DA87U	211	DA87U1	211								
Droit	DU Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise		DA36U	210	DA36U1	210								
	1ère année	L	DA36U1				150		150					
	2ème année	M	DA36U1				150		150					
	3ème année	M	DA36U1				900		900					
Droit	DU Pollutions, nuisances et résilience - Acteurs de la protection de l'environnement	M												
Droit	Profil 1 (inscrit dont de DU est une formation complémentaire)		DAU5U	711	DAU5U1	201	150	850	150	850				
Droit	Profil 2 (inscrit dont de DU est une formation la formation principale)		DAU5U	711	DAU5U2	101	200		200					
Droit	DU Terminologie juridique anglaise	M	DAU7U	71	DAU7U1	101	112		112					
Droit	DU Etat de droit en Europe		DAUJU	320	DAUJU1	320	0		0					
Droit	IEJ Préparation au CRFPA pour inscrits à au DU EJIP	M					200		200					
Droit	IEJ Préparation à l'examen d'accès au CRFPA	M					400		400					
Droit	DU Etudes judiciaires et policières						1000		1000					

Université				
			de Strasbourg	

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2022_ - 2023_**

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification
 AVEC modification

Composante : **UMR-DRES 7354** - Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg

Dénomination du DU : **Diplôme d'Université "Investigations financières et analyse financière criminelle à l'échelle européenne"**.

Date d'approbation par le Conseil de composante :

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

néant

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : **néant**

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention : **néant**

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? **non**

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : **312 heures en e-learning et 77 h en présentiel.**

(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

1. Bilan de l'année écoulée 2021-2022

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	3	0	0
Formation Continue	0	0	0

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	90€/heure CM (toutes charges)
------------------------------------	-------------------------------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement e-learning (Volume d'enseignement * taux horaire chargé) 70 heures CM dont 30 rémunérées	3 000€	Droits spécifiques : (ne pas prendre en compte les droits de base)	
Coût d'enseignement en présentiel (Volume d'enseignement * taux horaire chargé) 145 heures CM par session dont 30 heures CM rémunérées.	2 500€	Financement FSI *	25.365€
Coût formateurs corrections mémoires et jury DU (Volume d'enseignement * taux horaire chargé) 30 heures CM dont 9 heures CM rémunérées	1 350€	Financements Collectivités Locales	26 395€
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques			
Frais de personnels affectés au projet	34 000€		
Les frais de Voyages et de séjour 10 stagiaires VISIO	0€		
Les frais de Voyages et de séjour formateurs VISIO et PRESENTIEL	0€		
Frais d'équipement	0€		
Consommables, fournitures et services généraux 3 stagiaires	400€		
Prestations de service, frais d'experts, publicité, transparence, évaluation du projet, audits externes...3 stagiaires	9 000€		
Coûts Indirects 3 stagiaires	1 510€		
Total des dépenses	51 760€	Total des recettes	51 760€
Résultat (dépenses - recettes)		0€	0€

*A préciser :

Commentaire du résultat :

Le diplôme est entièrement financé par les fonds du FSI et les Collectivités territoriales.

En raison de la crise sanitaire et de la surcharge de travail qui a eu lieu consécutivement à cette situation dans l'ensemble des services d'enquête, peu d'auditeurs qui ont suivi la formation se sont engagés dans le processus du DU par crainte de ne pouvoir mener le projet jusqu'à son terme, ce qui explique le petit nombre d'inscrits.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

N/A

2. Budget prévisionnel 2022-2023

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	4	0
Formation Continue	0	0
Exonération	0	0

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	90€/heure CM (toutes charges comprises)
------------------------------------	---

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement e-learning (<i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i>) 70 heures CM dont 30 rémunérées	3 000€	Droits spécifiques : (ne pas prendre en compte les droits de base)	
Coût d'enseignement en présentiel (<i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i>) 145 heures CM par session dont 30 heures CM rémunérées.	2 500€	Financement FSI *	27 500€
Coût formateurs corrections mémoires et jury DU (<i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i>) 30 heures CM dont 9 heures CM rémunérées	1 350€	Financements Collectivités Locales	28 600€
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques			
	34.000€		
Frais de personnels affectés au projet			
Les frais de Voyages et de séjour 4 stagiaires	2 400€		
Les frais de Voyages et de séjour formateurs	700€		
Frais d'équipement	0€		
Consommables, fournitures et services généraux 4 stagiaires	500€		
Prestations de service, frais d'experts, publicité, transparence, évaluation du projet, audits externes...4 stagiaires	10.000€		
Coûts Indirects 4 stagiaires	1.650€		
Total des dépenses	56 100€	Total des recettes	56 100€
Résultat (dépenses - recettes)		0€	0€

*A préciser

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE MASTER 243€

Droits spécifiques (*décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module.*)

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI ou NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU : néant

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

~~X~~SANS modification - ~~AVEC~~ modification

Composante : Faculté de Droit, de sciences politiques et de gestion

Dénomination du DU : **Diplôme de juriste conseil d'entreprise**

Date d'approbation par le Conseil de composante : 2 mai 2022

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs :

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : /

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Fédération Nationale pour le Droit de l'Entreprise – 34 bis rue Vignon, 75009 PARIS

La FNDE coordonne les enseignements et en finance une partie (50 heures d'enseignement en droit fiscal, droit des sociétés et droit social).

La FNDE organise aussi des enseignements au mois de juin, qui se déroulent à l'Université de Montpellier et qui donne lieu à la délivrance d'un certificat de spécialisation.

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : 25 inscrits non exonérés au titre des trois années du diplôme sont nécessaires pour équilibrer le budget

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? oui

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : La première année de DU est adossée à la troisième année de Licence ; les deuxième et troisième années de DU sont adossées au Master Droit des affaires, parcours Juriste conseil d'entreprise, 1^{ère} et 2^{ème} année.

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :

- 40,5 HeTD au titre de la première année de DU
- 54 HeTD au titre de la deuxième année de DU
- 340 HeTD au titre de la troisième année de DU

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	19 DU 1 ^e année	0	0
	30 DU 2 ^e année	0	0
	26 DU 3 ^e année	0	4
Formation Continue			

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (<i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i>)	22 360 €	Droits spécifiques: (<i>ne pas prendre en compte les droits de base</i>)	27 150 €
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	5 430 €	Autres recettes * (fonds propres faculté)	640 €
Autres dépenses	0 €		
Total des dépenses	27 790 €	Total des recettes	27 790 €
Résultat (dépenses - recettes)		0 €	

Commentaire du résultat : le résultat du DU apparaît globalement équilibré. Cependant, le résultat 21-22 connaît un léger déséquilibre lié à une exonération accordée par l'Unistra au profit d'un étudiant libanais.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

(Informations issues de l'Association des Etudiants Juristes d'Affaire de Strasbourg)

Les diplômés du DJCE intègrent principalement :

- Les cabinets d'avocats d'affaires, généralistes ou spécialisés, français ou étrangers, en qualité d'avocat collaborateur, de salarié ou d'associé ;
- Les entreprises industrielles ou commerciales, françaises ou étrangères, privées ou publiques, en qualité de juriste ou de fiscaliste.

Ils intègrent également les services juridiques ou fiscaux :

- Des entreprises financières (établissements de crédit, prestataires de services d'investissement, entreprises d'assurance), en qualité de juriste, de fiscaliste ou de déontologue ;
- Des cabinets d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes ;
- Des études notariales, en qualité de notaire ou de clerc de notaire ;
- Des études d'administrateur judiciaire ou de mandataire judiciaire

Certains diplômés s'orientent également dans la carrière universitaire, en qualité de maître de conférences ou de professeur.

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	20 (1 ^{ère} année) + 25 (2 ^{ème} année) + 28 (3 ^{ème} année)	20x150 + 25x150 + 25x900 = 29 250 euros
Formation Continue		
Exonération	3 en 3 ^{ème} année	

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	22 594 €	Droits spécifiques : (ne pas prendre en compte les droits de base)	29 250 €
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	5 850 €	Autres recettes *	
Autres dépenses*	806		
Total des dépenses	29 250 €	Total des recettes	29 250 €
Résultat (dépenses – recettes)			0 €

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE X (1^{ère} année) MASTER X (2^{ème} et 3^{ème} année)

Droits spécifiques (décliner les années (1^{ère} et/ou 2^{ème} et/ou 3^{ème} année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
DAUEU1/320	150 euros	Apogée
DAUEU2/320	150 euros	Apogée
DAUEU3/320	900 euros	Apogée

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Responsables pédagogiques du diplôme :

Etienne FARNOUX, Professeur des Universités, section 01 – 1^{ère} et 2^{ème} année du DU DJCE – efarnoux@unistra.fr

Ariane PERIN-DUREAU, Professeur des Universités, section 01 – 3^{ème} année du DU DJCE – perindureau@unistra.fr

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : Oui ou Non

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

X SANS modification

Composante : Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Dénomination du DU : Etat de droit en Europe

Date d'approbation par le Conseil de composante : 2 mai 2022

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

--

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ?

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :

(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	8	0	0
Formation Continue			

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	780	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	/
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes * (fonds propres de la composante)	1080
Autres dépenses*	200		
Total des dépenses		Total des recettes	
Résultat (dépenses - recettes)			

*A préciser : responsabilité scientifique

<p>Commentaire du résultat :</p> <p>Ce budget ne fait apparaître que les dépenses prises en charge par la Faculté (15 HETD sur les 35 heures d'enseignement). L'Université de Sofia a financé le voyage et l'hébergement du membre de la commission de Venise venu enseigner à Sofia. Certaines dépenses de mission réception sont prises en charge par un accord Erasmus.</p>
--

<p>Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :</p>

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	10	/
Formation Continue		
Exonération		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	780	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes * (fonds propres composante)	1080
Autres dépenses*	200		
Total des dépenses	1080	Total des recettes	1080
Résultat (dépenses - recettes)		0	

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE MASTER X

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI ou NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :





Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2022 - 2023**

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Dénomination du DU : Etudes judiciaires et policières

Date d'approbation par le Conseil de composante : A l'ordre du jour du conseil de faculté du 2 mai 2022

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : 29

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? Non

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : Volume horaire total, inclus les séminaires de révision, les suivis pédagogiques et les concours blancs : 442 HETD

(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

1. Bilan de l'année écoulée (prévisionnel 2021-22)

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	15	0	0
Formation Continue			

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52
------------------------------------	----

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (<i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i>) - volume inférieur à la maquette (379 HTD)	21 658 €	Droits spécifiques: (<i>ne pas prendre en compte les droits de base</i>)	15 000 €
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	2 800 €	Autres recettes *	16 758 € (financement composante)
Autres dépenses* (0.5 ETP sept-mars)	7 300 €		
Total des dépenses	31 758 €	Total des recettes	15 000 €
Résultat (dépenses - recettes)		0 €	

Commentaire du résultat :

Le DU n'étant pas encore très connu (c'est la 2^{ème} année qu'il existe), le nombre d'étudiants inscrits a été inférieur à ce qui était attendu. Nous avons également eu un nombre assez élevé de désistements sur e-candidat. La composante engage ses fonds propres afin d'équilibrer le budget.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

Au 5 juillet 2021, les résultats de réussite aux concours sont les suivants :

2 ont été admissibles au concours d'officier de gendarmerie, 1 au concours d'officier de police, 2 au concours de greffier, 1 au concours de directeur des services de la protection judiciaire de la jeunesse, 1 au concours de directeur des services pénitentiaires, 1 au concours de lieutenant pénitentiaire, 1 au concours de conseiller de service pénitentiaire d'insertion et probation. 1 a été admis(e) au concours d'officier de gendarmerie, 2 ont été admis(es) au concours de greffier, 1 au concours de lieutenant pénitentiaire, 1 au concours de conseiller de service pénitentiaire d'insertion et probation.

Au 28 avril 2022, 1 étudiante du DUEJP est admissible au concours de lieutenant pénitentiaire, 2 le sont au concours de conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation.

2. Budget prévisionnel 2022-23

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	25	25 000 €
Formation Continue		
Exonération	0	

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	23 000	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	25 000 €
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	5 000 €	Autres recettes * (financement composante)	7 400 €
Autres dépenses* (vacation 2 mois)	4 400 €		
Total des dépenses	32 400 €	Total des recettes	25 000 €
Résultat (dépenses - recettes)		0 €	

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
DAUGU1/320	1000 €	APOGEE

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : Oui ou Non

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Nous prévoyons un retour à l'équilibre progressif durant les 2 prochaines années universitaires.

Présentation du projet de réforme de la Capacité en droit

Contexte de la réforme

La Capacité en droit est un diplôme National donnant à son titulaire un niveau baccalauréat et permettant l'accès à des études juridiques post-bac (Licence, IUT, BTS) ainsi qu'aux concours de catégorie B.

L'arrêté du 25 septembre 2021 offre l'opportunité de **repenser la formation de la Capacité en droit**. Il permet notamment à la formation de se dérouler en un ou deux ans, alors que les textes imposaient jusqu'à présent deux années d'étude.

La formation est suivie par un public très hétérogène. Chaque année passée, des étudiants ont réussi brillamment leurs examens. S'ils en avaient eu l'opportunité, ceux-là auraient certainement pu acquérir le niveau de connaissances et de raisonnement attendu en une seule année de formation. Pour d'autres étudiants de la Capacité en droit, un étalement des apprentissages sur deux années semble être en revanche adapté.

Objectif de la réforme

L'objectif est de proposer un modèle qui permette à certains étudiants **d'obtenir leur Certificat de Capacité en droit en un an** (parce qu'ils ont le temps et les capacités pour y parvenir). Mais la formation doit aussi être pensée pour **ceux qui ont besoin de deux années** (soit parce qu'ils ont moins de facilités à étudier, soit parce que des obligations familiales ou professionnelles leur laissent moins de temps pour étudier).

Modifications proposées

- Organisation pédagogique

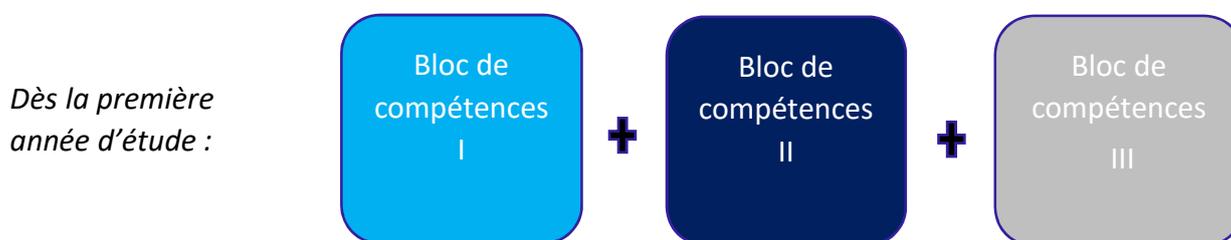
Pour que la formation puisse être suivie en un ou deux ans, il est proposé de la structurer en **trois blocs de compétences et de connaissances**.

- Seuls les enseignements du **bloc de compétences et de connaissances I** seront suivis par les primo-inscrits envisageant une formation en 2 ans. Ces étudiants suivront les enseignements du **bloc de compétences et de connaissances II** lors d'une seconde année d'étude.
- Les enseignements des **blocs de compétences et de connaissances I et II** seront simultanément suivis par les étudiants poursuivant l'objectif d'obtenir le Certificat de Capacité en droit en une année.
- Un **bloc de compétences et de connaissances III** consacré à la maîtrise de la langue est créé. L'étudiant aura accès à la Plate-forme du Projet Voltaire et travaillera en autonomie pour améliorer la qualité de son expression écrite. La validation de ce bloc requerra soit l'obtention d'un certain résultat sur la plateforme soit la réalisation d'un certain nombre d'heures d'autoformation sur cette même plateforme.

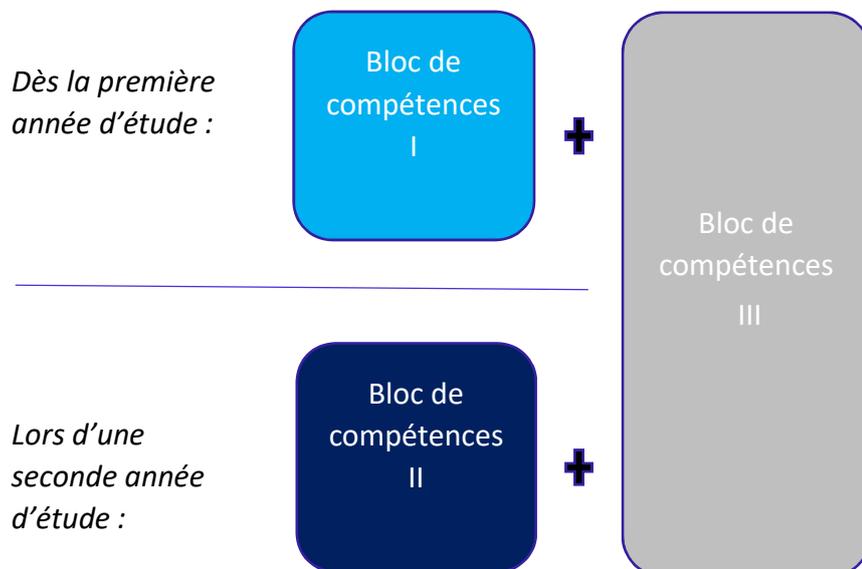
Nous souhaitons que les étudiants puissent **se positionner tôt sur l'objectif qu'ils poursuivent** : Une capacité en droit en un an ou en deux ans.

Pour ce faire, pendant les cinq premières semaines de la formation, les étudiants suivront un cours d'introduction au droit (dont le volume est doublé par rapport à l'offre de formation actuelle). A l'issue de ces cinq semaines de cours, les étudiants passeront des **épreuves anticipées qui leur permettront de se positionner** sur la formule la plus adaptée à leur situation. Il sera proposé aux étudiants ayant obtenu les meilleurs résultats de suivre l'ensemble des enseignements dispensés (bloc I et II) pour viser l'obtention du Certificat en une année. Il sera suggéré aux autres étudiants de se concentrer sur les enseignements du bloc de compétences et de connaissances I lors de leur première année d'étude en Capacité. Le choix des étudiants s'exprimera lors de leurs inscriptions aux examens.

Pour une « Capacité en un an » :



Pour une « Capacité en deux ans » :



- Programme des enseignements

Comme le suggère l'arrêté, la formation doit offrir des enseignements portant « *sur les disciplines fondamentales en droit privé et sciences criminelles et en droit public, notamment le droit civil, le droit constitutionnel, le droit administratif et le droit pénal* ». **Ces orientations conduisent à proposer plusieurs modifications :**

- Le doublement des heures de cours consacrées à l'introduction au droit
- La suppression du cours d'économie politique dispensé actuellement en 2^{ème} année de Capacité, parce qu'il n'est pas une discipline juridique fondamentale
- La suppression du cours de droit privé notarial (régime matrimoniaux et successions) dispensé actuellement en 2^{ème} année de Capacité.
- La suppression du cours d'expression écrite et méthodologie juridique (parce que l'expression écrite sera travaillée en autoformation et la méthodologie juridique sera vue dans le cadre des TD nouvellement créés)

Nous souhaitons maintenir les modalités pédagogiques actuelles en conservant le caractère hybride de la formation. Depuis la rentrée 2012, la Capacité est une formation hybride (mi-présentielle, mi-distancielle). L'enseignement ne se fait pas uniquement en cours du soir, mais aussi par la mise en ligne de supports pédagogiques (supports de cours, exercices, corrigés) rédigés par les enseignants et adaptés aux besoins de la formation. Ces ressources sont étudiées en autonomie par les étudiants. Ce travail en amont favorise les échanges en cours du soir. Mais ces ressources en ligne permettent également à la formation d'être suivie par des étudiants n'ayant pas l'opportunité de se déplacer dans les locaux de la faculté pour des raisons professionnelles, familiales ou géographiques.

Nous souhaitons maintenir ces modalités tout en les enrichissant **de séances de travaux dirigés en ligne** (à coût constant puisque des cours actuellement dispensés sont supprimés). Ces séances seront ouvertes aussi bien aux étudiants qui assistent aux cours du soir qu'aux étudiants qui ne peuvent s'y rendre. Elles auront, pour ces derniers, l'avantage de leur permettent d'échanger directement avec l'enseignant. A un CM de 24h sont associées 4 heures de TD en ligne. A un CM de 48h sont associées 8h de TD.

Les modifications envisagées sont faites à coût constant.

Maquette pédagogique

SEMESTRE 1	CM	TD
Bloc de compétences et de connaissances I		
UE Introduction au droit		
Introduction au droit objectif	24h	4h
Introduction aux droits subjectifs	24h	4h
UE droit public		
Droit public	48h	8h
UE droit privé		
Procédure civile	24h	4h
Bloc de compétences et de connaissances II		
UE droit civil		
Droit des obligations	48h	8h
UE droit pénal		
Droit pénal et procédure pénale	24h	4h

SEMESTRE 2	CM	TD
Bloc de compétences et de connaissances I		
UE droit public		
Droit public	48h	8h
UE droit privé		
Droit de la famille	24h	4h
Bloc de compétences et de connaissances II	CM	TD
UE droit administratif		
Droit administratif	24h	4h
UE droit de l'entreprise		
Droit du travail	24h	4h
Droit commercial	24h	4h

Evaluation des connaissances

La modification de l'offre de formation (cours d'introduction doublé, suppression de certains cours, création de TD) et la possibilité d'obtenir le diplôme en un an doit s'accompagner d'une modification des modalités d'examen.

Outre les **épreuves anticipées de la fin octobre**, portant sur les enseignements d'introduction au droit, qui doivent permettre aux étudiants de se positionner sur leur choix d'obtenir le Certificat de Capacité en une année ou en deux années d'études, **des examens auront lieu en fin de semestre 1 et en fin de semestre 2**. Une **session 2 (de rattrapage) sera organisée fin août/début septembre** pour les examens du S1 et du S2, à l'exclusion du rattrapage des épreuves d'introduction au droit qui auront lieu **de manière anticipée (en juillet)**.

Exemple de calendrier de la formation (un calendrier plus lisible est en annexe)

Les CM du bloc I sont en bleu clair et les TD en vert clair

Les CM du bloc II sont en bleu foncé et les TD en vert foncé

Les périodes d'examens de la session 1 sont en rouge

Les périodes d'examens de la session 2 sont en rose

Les périodes de révisions sont en jaune

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		
Mar 1		Ven 1		Lun 1	Férié	Mar 1		Sam 1	Férié	Mar 1		Mar 1		Ven 1		Dim 5	Férié	Mar 5		Ven 5		SEM 26	Lun 5	
Jeu 2		Sam 2		Mar 2		Jeu 2		Lun 2		Mar 2		Mar 2		Sam 2		Lun 2		Jeu 2		Sam 2		SEM 22	Mar 2	
Ven 3		Dim 3		Mer 3		Ven 3		Mar 3		Jeu 3		Jeu 3		Dim 3		Mar 3		Ven 3		Dim 3		SEM 22	Jeu 3	
Sam 4		Lun 4		Jeu 4		Sam 4		Mer 4		Ven 4		Ven 4		Lun 4		Mer 4		Sam 4		Lun 4		SEM 22	Sam 4	
Dim 5		Mar 5		Ven 5		Dim 5		Mer 5		Sam 5		Sam 5		Mar 5		Jeu 5		Dim 5		Mar 5		SEM 22	Ven 5	
Lun 6		Mer 6		Sam 6		Lun 6		Jeu 6		Dim 6		Dim 6		Mer 6		Ven 6		Sam 6		Lun 6		SEM 22	Sam 6	
Mar 7		Jeu 7		Dim 7		Mar 7		Ven 7		Lun 7		Lun 7		Mer 7		Sam 7		Dim 7		Mar 7		SEM 22	Dim 7	
Mer 8		Ven 8		Lun 8		Mer 8		Sam 8		Mar 8		Mar 8		Ven 8		Dim 8		Jeu 8		Ven 8		SEM 22	Lun 8	
Jeu 9		Sam 9		Mer 9		Jeu 9		Dim 9		Mer 9		Mer 9		Sam 9		Lun 9		Sam 9		Dim 9		SEM 22	Mer 9	
Ven 10		Dim 10		Ven 10		Ven 10		Lun 10		Jeu 10		Jeu 10		Mer 10		Mar 10		Dim 10		Ven 10		SEM 22	Dim 10	
Sam 11		Lun 11		Jeu 11		Sam 11		Mer 11		Ven 11		Ven 11		Sam 11		Mer 11		Dim 11		Lun 11		SEM 22	Ven 11	
Dim 12		Mer 12		Ven 12		Dim 12		Mer 12		Ven 12		Ven 12		Lun 12		Mer 12		Sam 12		Dim 12		SEM 22	Sam 12	
Lun 13		Mer 13		Sam 13		Lun 13		Mer 13		Sam 13		Sam 13		Mer 13		Dim 13		Jeu 13		Ven 13		SEM 22	Dim 13	
Mar 14		Jeu 14		Dim 14		Mar 14		Ven 14		Lun 14		Lun 14		Mer 14		Sam 14		Dim 14		Mar 14		SEM 22	Ven 14	
Mer 15		Ven 15		Lun 15		Mer 15		Sam 15		Mer 15		Mer 15		Ven 15		Dim 15		Jeu 15		Ven 15		SEM 22	Dim 15	
Jeu 16		Sam 16		Mer 16		Jeu 16		Dim 16		Mer 16		Mer 16		Sam 16		Lun 16		Sam 16		Dim 16		SEM 22	Ven 16	
Ven 17		Dim 17		Ven 17		Ven 17		Lun 17		Jeu 17		Jeu 17		Mer 17		Mar 17		Dim 17		Ven 17		SEM 22	Dim 17	
Sam 18		Lun 18		Mer 18		Sam 18		Mer 18		Ven 18		Ven 18		Sam 18		Mer 18		Dim 18		Lun 18		SEM 22	Ven 18	
Dim 19		Mer 19		Ven 19		Dim 19		Mer 19		Sam 19		Sam 19		Mer 19		Dim 19		Jeu 19		Ven 19		SEM 22	Dim 19	
Lun 20		Mer 20		Sam 20		Lun 20		Mer 20		Dim 20		Dim 20		Mer 20		Sam 20		Dim 20		Ven 20		SEM 22	Sam 20	
Mar 21		Jeu 21		Dim 21		Mar 21		Ven 21		Lun 21		Lun 21		Mer 21		Jeu 21		Sam 21		Dim 21		SEM 22	Dim 21	
Mer 22		Ven 22		Lun 22		Mer 22		Sam 22		Mer 22		Mer 22		Ven 22		Dim 22		Jeu 22		Ven 22		SEM 22	Lun 22	
Jeu 23		Sam 23		Mer 23		Jeu 23		Dim 23		Mer 23		Mer 23		Sam 23		Lun 23		Sam 23		Dim 23		SEM 22	Mer 23	
Ven 24		Dim 24		Ven 24		Ven 24		Lun 24		Jeu 24		Jeu 24		Mer 24		Mar 24		Dim 24		Ven 24		SEM 22	Dim 24	
Sam 25		Lun 25		Mer 25		Sam 25		Mer 25		Ven 25		Ven 25		Sam 25		Mer 25		Dim 25		Lun 25		SEM 22	Ven 25	
Dim 26		Mer 26		Ven 26		Dim 26		Mer 26		Sam 26		Sam 26		Mer 26		Dim 26		Jeu 26		Ven 26		SEM 22	Dim 26	
Lun 27		Mer 27		Sam 27		Lun 27		Jeu 27		Dim 27		Dim 27		Ven 27		Sam 27		Dim 27		Lun 27		SEM 22	Ven 27	
Mar 28		Jeu 28		Dim 28		Mar 28		Ven 28		Lun 28		Lun 28		Mer 28		Jeu 28		Sam 28		Dim 28		SEM 22	Dim 28	
Mer 29		Ven 29		Lun 29		Mer 29		Sam 29		Mer 29		Mer 29		Ven 29		Dim 29		Jeu 29		Ven 29		SEM 22	Lun 29	
Jeu 30		Sam 30		Mer 30		Jeu 30		Dim 30		Mer 30		Mer 30		Sam 30		Lun 30		Sam 30		Dim 30		SEM 22	Mer 30	
Dim 31		Lun 31		Ven 31		Dim 31		Lun 31		Jeu 31		Jeu 31		Mer 31		Dim 31		Jeu 31		Ven 31		SEM 22	Dim 31	

L'étudiant qui souhaite se consacrer, lors de sa première inscription, aux enseignements du seul bloc de compétences et de connaissances I, suit des enseignements « en face à face » (CM présence ou TD en ligne) en moyenne deux soirs par semaine.

L'étudiant qui vise l'obtention du Certificat en une année suit des enseignements « en face à face » (CM en présence ou TD en ligne) en moyenne quatre soirs par semaine.

Art. 1 : L'inscription administrative en Capacité en droit vaut inscription pédagogique

I. Règlement des études

A. Organisation des enseignements

Art. 2 : Les études de Capacité en droit sont organisées en 3 blocs de compétences et de connaissances

Le bloc de compétences et de connaissances I comprend 5 unités d'enseignements

Au semestre 1 :

- L'UE introduction en droit comprend deux enseignements
 - Introduction au droit objectif (24h CM* et 4h TD)
 - Introduction aux droits subjectifs (24h CM* et 4h TD)
- L'UE droit public comprend un enseignement
 - Droit public 1 (48h CM* et 8h TD)
- L'UE droit privé comprend un enseignement
 - Procédure civile (24h CM* et 4h TD)

Au semestre 2 :

- L'UE droit public comprend un enseignement
 - Droit public 2 (48h CM* et 8h TD)
- L'UE droit privé comprend un enseignement
 - Droit de la famille (24h CM* et 4h TD)

Le bloc de compétences et de connaissances II comprend 4 unités d'enseignements

Au semestre 1 :

- L'UE droit civil comprend un enseignement
 - Droit des obligations (48h CM* et 8h TD)
- L'UE droit pénal comprend un enseignement
 - Droit pénal et procédure pénale (24h CM* et 4h TD)

Au semestre 2 :

- L'UE droit administratif comprend un enseignement
 - Droit administratif (24h CM* et 4hTD)
- L'UE droit des affaires comprend deux enseignements
 - Droit commercial (24h CM* et 4h TD)
 - Droit du travail (24h CM* et 4h TD)

* Le nombre d'heures CM affichées correspond pour moitié à des heures de « face à face » avec l'enseignant et pour moitié à des heures de travail en autonomie sur les supports mis en ligne.

Le bloc de compétences et de connaissances III est consacré à la maîtrise de la langue française.

Les étudiants de Capacité en droit disposent d'un accès à la plate-forme « Projet Voltaire ». Ils travaillent en autonomie sur ce projet en accomplissant un minimum de 8h00 d'autoformation, sauf à attester d'une maîtrise suffisante de l'expression écrite par l'obtention d'un certain résultat à une évaluation en ligne.

B. Progression dans les enseignements

Art. 3 : Dès sa première inscription en Capacité en droit, l'étudiant peut suivre l'ensemble des enseignements et s'inscrire à l'ensemble des examens de la formation dans l'objectif d'obtenir, en une année, le Certificat de Capacité en droit.

A défaut de poursuivre cet objectif, il est recommandé à l'étudiant, qui souhaite consacrer au moins deux années à la formation, de se suivre et valider d'abord les enseignements et examens des UE du bloc de compétences et de connaissances I (la validation des UE du bloc I lui permet de justifier du succès à l'examen de première année de Capacité) avant de se consacrer, à l'occasion d'une autre inscription à la formation, aux enseignements et examens des UE du bloc de compétences et de connaissances II (pour l'obtention du Certificat de Capacité en droit). La validation du bloc de compétences et de connaissances III est une condition de l'obtention du certificat de Capacité en droit. Elle n'est pas une condition de réussite à l'examen de première année. Il est néanmoins recommandé à l'étudiant de débiter son autoformation sur la plateforme « Projet Voltaire » dès sa première inscription à la formation. Les 8 heures d'autoformation attendues peuvent être réalisées sur plusieurs années d'études.

Des épreuves anticipées sont organisées en octobre pour permettre à l'étudiant de se positionner dans son choix de suivre, ou non, l'ensemble des enseignements des blocs I et II et de se soumettre à l'ensemble des épreuves de la formation dans l'objectif d'obtenir le Certificat de capacité en droit à l'issue d'une seule année d'étude.

C. Contrats pédagogiques

1. Contrat pédagogique « transitoire »

Art. 4 : L'étudiant qui s'inscrit à la formation en ayant déjà réussi l'examen de première année de Capacité à la Faculté de droit de Strasbourg avant la rentrée 2022/2023 se voit proposer un contrat pédagogique dit « mesures transitoires ». Aux termes de ce contrat, l'obtention du Certificat de Capacité en droit est subordonné à la validation d'UE composant à la fois le bloc de compétences et de connaissances I et le bloc de compétences et de connaissances II. L'étudiant visé doit, plus précisément, suivre les enseignements suivants :

Au semestre 1, il doit suivre, au sein du bloc I, l'enseignement « introduction au droit objectif » (UE Introduction au droit), l'enseignement « Procédure civile » (UE Droit privé) et au sein du Bloc II, l'enseignement de droit pénal et de procédure pénale (UE Droit pénal).

Au semestre 2, il doit suivre, au sein du Bloc II, les enseignements « droit commercial » et « droit du travail » (UE Droit de l'entreprise) et l'enseignement « droit administratif » (UE Droit administratif).

L'étudiant doit, en sus, valider le bloc de compétences et de connaissances III.

2. Contrat pédagogique « spécifique »

Art. 5 : L'étudiant qui a validé, dans une autre faculté, une première année de Capacité en droit, doit suivre les enseignements déterminés par le responsable de la formation, en considération des enseignements déjà suivis et des UE validées en première année de Capacité. Ces enseignements peuvent être issus du bloc de compétences et de connaissances I ou II, sans que l'étudiant n'ait à suivre un nombre d'heures d'enseignement plus important que le total des heures d'enseignement du bloc I.

L'étudiant doit, en sus, valider le bloc de compétences et de connaissances III.

II. Règlement des examens

Inscription aux examens

- Epreuves anticipées d'octobre

Art. 6 : L'inscription à la formation emporte automatiquement inscription aux épreuves anticipées du mois d'octobre (UE Introduction au droit).

Toutefois, l'étudiant qui a déjà validé le bloc de compétences et de connaissances I n'est pas convoqué à ces épreuves et n'a pas à s'y soumettre.

L'étudiant qui, sans avoir encore validé le bloc de compétences et de connaissances I, a validé l'UE Introduction au droit n'est pas convoqué à ces épreuves, sauf si, avant le 1^{er} octobre, il fait part de sa volonté de se soumettre à l'une et/ou à l'autre de ces épreuves. Dans ce cas, il perd le bénéfice de la conservation de la ou des notes déjà obtenues.

- Autres épreuves des blocs de compétences et de connaissances I et II

Art. 7 : L'inscription aux autres épreuves (que les épreuves anticipées) n'est pas automatique.

Les inscriptions aux épreuves du semestre 1 ont lieu au courant du mois de janvier, conformément aux instructions qui sont communiquées aux étudiants. Les inscriptions aux épreuves du semestre 2 ont lieu au courant du mois de mai, dans les mêmes conditions.

Art. 8 : Lorsqu'un étudiant consacre plusieurs années d'études à la formation, son inscription aux examens d'un bloc de compétences et de connaissances ne vaut pas renonciation à la conservation des notes obtenues dans des UE déjà validées. Aussi n'est-il convoqué qu'aux épreuves des UE non validées. Au moment de l'inscription aux examens, l'étudiant peut néanmoins manifester son souhait de renoncer à la conservation de telle ou telle note supérieure ou égale à 10/20 obtenue dans des UE validées. Cette renonciation à la conservation des notes n'est toutefois possible que pour les UE validées d'un bloc de compétences et de connaissances non validés.

Art. 9 : L'inscription aux examens vaut pour la session 1 et la session 2. A défaut d'inscription dans les temps à la session 1, une inscription à la seule session 2 est possible dans les 15 jours qui suivent la publication des résultats des épreuves de la session 1.

- Validation du bloc de compétences et de connaissances III

Art. 10 : La validation du bloc de compétences et de connaissances III peut résulter notamment de l'obtention d'un certain score à une évaluation réalisée sur la plate-forme « Projet Voltaire » à partir des locaux de l'Université. A chaque session d'examens, et sur inscription, l'étudiant peut se soumettre à cette évaluation.

Organisation des examens

Art. 11 : Deux sessions d'examens sont organisées.

La session 1 donne lieu à des épreuves anticipées organisées en octobre. Les autres épreuves du premier semestre ont lieu en février/mars. Les épreuves du second semestre ont lieu en juin/juillet.

La session de rattrapage (session 2) des examens anticipés d'octobre (semestre 1) a lieu en juillet.

La session de rattrapage (session 2) des autres examens a lieu en août/septembre.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury ainsi que les étudiants qui, sans s'inscrire à temps pour la session 1, se sont inscrits pour la seule session 2 (au plus tard dans les 15 jours suivant la publication des résultats de la session 1)

Art. 12 : Le jury de semestre arrête les notes du semestre.

Le jury du premier semestre procède à une délibération provisoire permettant la publication des résultats des épreuves anticipées du semestre 1 (session 1 et Session 2).

Le jury d'année et de diplôme se prononce sur la réussite à l'examen de 1^{ère} année de Capacité et sur la délivrance du Certificat de Capacité en droit achevant la formation.

Réussite aux examens

- Succès à l'examen de première année de Capacité en droit

Art. 13 : Le succès à l'examen de première année de Capacité est subordonné à l'obtention d'une moyenne générale d'au moins 10/20 à l'ensemble des UE du bloc de compétences et de connaissances I, pondérées par leurs coefficients.

- Obtention du Certificat de Capacité en droit.

Art. 14 : L'étudiant qui ne peut pas justifier d'un succès préalable à l'examen de première année de Capacité se voit décerner le Certificat de la Capacité s'il obtient une moyenne générale d'au moins 10/20 calculée sur l'ensemble des notes (pondérées par leurs coefficients) des UE qui forment le bloc de compétences et de connaissances I et une moyenne générale d'au moins 10/20 à l'ensemble des notes, pondérées par leurs coefficients, des UE qui forment le bloc de compétences et de connaissances II. Ces deux blocs de compétences et de connaissances ne sont pas compensables entre eux. La validation du bloc de compétences et de connaissances III est également une condition de l'obtention du Certificat.

Art. 15 : L'étudiant qui a réussi l'examen de première année à la Faculté de droit de Strasbourg à compter de la rentrée 2022/2023 se voit décerner le certificat de la Capacité en droit s'il obtient une moyenne générale

d'au moins 10/20 calculée sur l'ensemble des notes (pondérées par leur coefficients) des UE du bloc de compétences et de connaissances II. La validation du bloc de compétences et de connaissances III est également une condition de l'obtention du Certificat.

Art. 16 : L'étudiant qui a réussi l'examen de première année de Capacité en droit à la Faculté de droit de Strasbourg, avant la rentrée 2022/2023 ou l'étudiant qui a réussi l'examen de première année de Capacité dans une autre faculté se voit délivrer le Certificat de la Capacité en droit s'il obtient une moyenne générale d'au moins 10/20 calculée sur l'ensemble des notes obtenues aux épreuves auxquelles il doit se soumettre en application d'un contrat pédagogique transitoire ou spécifique (article 4 et 5 du présent règlement). Ce contrat pédagogique ne modifie pas les coefficients attribués à chacune des épreuves par le présent règlement.

- Validation du bloc de compétences et de connaissances III

Art. 17 : La validation du bloc de compétences et connaissances III se fait de deux façons

- Soit en obtenant un score d'au moins 70% à un test réalisé sur la plateforme « Projet Voltaire », à une date donnée, dans une salle de l'université.
 - Soit en effectuant un minimum de 8 heures d'autoformation sur la plateforme « Projet Voltaire ». Si la formation est suivie sur plusieurs années, les heures d'autoformation effectuées chaque année sont additionnées.
-
- Conservation des notes

Art. 18 : Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues dans des UE validées sont conservées d'une session d'examens à l'autre et d'une année à l'autre. L'étudiant peut toutefois renoncer à la conservation des notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une précédente année d'étude dans une UE validée d'un bloc de compétence non validé. Il manifeste sa volonté de renonciation dans les conditions précisées à l'article 8 du présent règlement.

Art. 19 : L'étudiant préalablement inscrit en Capacité en droit dans un autre établissement peut se prévaloir de sa réussite à l'examen de première année de Capacité et bénéficier d'un contrat pédagogique spécifique (art. 5). En revanche, s'il a suivi cette formation dans un autre établissement sans réussite à l'examen de première année de Capacité, il ne peut se prévaloir de la conservation d'aucune des notes obtenues, y compris dans des UE validées.

Modalités de contrôle des connaissances (à voter)

	Coef	Intitulé	type	durée	CC/CT
Semestre 1					
Blocs de compétences et de connaissances I					
UE : Introduction au droit	2				
Introduction au droit objectif	1	Epreuve écrite portant sur la matière de l'UE	E	01:00	CT
Introduction aux droits subjectifs	1	Epreuve écrite portant sur la matière de l'UE	E	01:00	CT
UE : Droit public	2				
Droit public	2	Epreuve orale portant sur la matière de l'UE	O	00 :10	CT
UE : Droit privé	1				
Procédure civile	1	Epreuve écrite portant sur la matière de l'UE	E	01 :30	CT
Blocs de compétences et de connaissances II					
UE : Droit civil	2				
Droit des obligations	2	Epreuve écrite portant sur la matière de l'UE	E	03 :00	CT
UE : Droit pénal	1				
Droit pénal et procédure pénale	1	Epreuve orale portant sur la matière de l'UE	O	00 :10	CT
Semestre 2					
Blocs de compétences et de connaissances I					
UE Droit public	2				
Droit public	2	Epreuve écrite portant sur la matière de l'UE	E	01 :30	CT
UE : Droit privé	1				
Droit de la famille	1	Epreuve orale portant sur la matière de l'UE	O	00 :10	CT
Blocs de compétences et de connaissances II					
UE : Droit administratif	1				
Droit administratif	1	Epreuve orale portant sur la matière de l'UE	O	00 :10	CT
UE : Droit des entreprises	2				
Droit commercial	1	Au choix de l'étudiant*, épreuve écrite ou épreuve orale portant sur la matière de l'UE	O ou E	00:10 ou 03:00	CT
Droit du travail	1	Au choix de l'étudiant*, épreuve écrite ou épreuve orale portant sur la matière de l'UE	O ou E	00:10 ou 03:00	CT
Blocs de compétences et de connaissances III					
Autoformation à l'expression écrite		Obtention d'un score d'au moins 70% à une évaluation en ligne ou réalisation de 8 heures d'autoformation sur une plateforme en ligne			

* Lors de l'inscription aux examens, l'étudiant choisit, parmi les deux matières de l'UE droit des entreprises du Bloc II du Semestre II, de se soumettre, pour l'une à une épreuve orale et pour l'autre à une épreuve écrite.

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Dénomination du DU : DU Clinique des Droits de l'Homme

Date d'approbation par le Conseil de composante : A l'ordre du jour du Conseil de Faculté du 21 mars 2022

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Fondation René Cassin - Institut international des Droits de l'Homme

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : 20 par an

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? Oui, les cours du DU le sont en partie.

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : Les cours sont répartis entre la Faculté de droit (enseignements mutualisés avec le Master 1 mention Droit des libertés et le Master 2 mention Droit international parcours Droit international) et la Fondation René Cassin- Institut international des Droits de l'Homme (séminaires cliniques et enseignement dans le cadre de la session annuelle).

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : 0

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	8 (1 ^{ère} année) + 8 (2 ^{ème} année).		1 en 1 ^{ère} année
Formation Continue			

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (<i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i>)	0	Droits spécifiques: (<i>ne pas prendre en compte les droits de base</i>)	2 450 (1 ^{ère} année) + 1 200 (2 ^{ème} année) = 3 650 €
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	730 €	Autres recettes	
Autres dépenses – Fondation René Cassin*	?		
Total des dépenses	?	Total des recettes	3 650 €
Résultat (dépenses - recettes)		0	

*responsabilité pédagogique (5h CM) à ajouter

Commentaire du résultat :

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer *les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants*) :

Sauf exception, les étudiant(e)s ne poursuivent pas leurs études mais entament des expériences professionnelles (cabinets d'avocats, institutions publiques, ONG) dans des domaines liés aux droits de l'homme.

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	21 (12 + 9)	3850 (1 ^{ère} année) + 1350 (2 ^{ème} année)
Formation Continue		
Exonération	1 en 1 ^{ère} année	

Taux horaire chargé (52€ à minima)

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (<i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i>)	0	Droits spécifiques: (<i>ne pas prendre en compte les droits de base</i>)	5200
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	1040	Autres recettes *	
Autres dépenses – Fondation René Cassin	4160		
Total des dépenses	5200	Total des recettes	5200
Résultat (dépenses - recettes)		0	

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
DA8LU1	350	Apogée
DA8LU2	150	Apogée

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI OU NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
 Dénomination du DU : Terminologie juridique anglaise
 Date d'approbation par le Conseil de composante : 19 avril 2021

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : 57

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? Non
 Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : 96 HETD

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	89		14
Formation Continue			

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (<i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i>)	4992	Droits spécifiques: (<i>ne pas prendre en compte les droits de base</i>)	8 400
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	1 680	Autres recettes *	
Autres dépenses*			
Total des dépenses	6 672	Total des recettes	8 400
Résultat (dépenses - recettes)		1 728	

*A préciser :

Commentaire du résultat :

Les droits spécifiques ont été réduits à partir de 2020-2021, passant de 150 à 112 euros. Un excédent continue néanmoins d'être observé. Il pourra être proposé une exonération des droits spécifiques à environ 15-20 inscrits au titre de 2022-2023 si le nombre d'inscrits reste élevé (voir prévisionnel ci-dessous).

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer *les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants*) :

Les étudiants ont poursuivi leurs études en master 2. Le DU a permis à certains d'entre eux de justifier de compétences en anglais juridiques nécessaires dans certains masters 2. Une fraction des étudiants (5) envisage de valoriser le DU dans leur orientation professionnelle, notamment dans des fonctions de juriste-linguiste à la Cour de justice de l'Union européenne ou au sein du Conseil de l'Europe.

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	85	7280
Formation Continue		
Exonération	20	

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (<i>52€ à minima</i>)	
---	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (<i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i>)	4992	Droits spécifiques: (<i>ne pas prendre en compte les droits de base</i>)	7280
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	1456	Autres recettes *	
Autres dépenses dépl., missions	832		
Total des dépenses	7280	Total des recettes	7280
Résultat (dépenses - recettes)		0	

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
DAU7U1/101	112	Apogée

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI OU NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)**X SANS modification**

Composante : Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Dénomination du DU (titre modifié): **DU Pollutions, nuisances et résilience – Acteurs de la protection de l'environnement**Date d'approbation par le Conseil de composante : **21 mars 2022**

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : /

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention : Partenariat envisagé avec la Faculté des Sciences de la Vie et son master Plantes, environnement et génie écologique (Pengé).

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : 48

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ?

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : 105 HETD sont mutualisées avec le Master 2 Mention Droit de l'environnement et de l'urbanisme parcours Droit de l'environnement, des territoires et de risques.

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : 142.5 HETD

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	54		13 en inscription principale (200 €) et 41 en inscription complémentaire (150 €)
Formation Continue			

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	5980 €	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	8 750 €
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	1 750 €	Autres recettes *	
Autres dépenses*			
Total des dépenses	7 730 €	Total des recettes	8 750 €
Résultat (dépenses - recettes)		1020	

*A préciser :

Commentaire du résultat :
La possibilité de réaliser un stage pour les étudiants qui suivent cette formation à titre principal, instaurée depuis la rentrée universitaire 2021-2022, a permis de « gagner » 13 inscrits, et de dépasser les objectifs, avec un résultat excédentaire de 1020 euros.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	49 dont 16 en form. principale	16x200 + 32x150 =8000 euros
Formation Continue		
Exonération	1 en form. complémentaire	

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	7410	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	8000
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	1600	Autres recettes : convention Master Pengé	1010
Autres dépenses*			
Total des dépenses	9010	Total des recettes	9010
Résultat (dépenses - recettes)		0	

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE MASTER

Droits spécifiques :

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
DAU5U1	150 euros (profil 1) ou 200 euros (profil 2)	Apogée
DAU5U1	850 euros	SFC

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI OU NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :



Institut d'études judiciaires

Droits spécifiques 2022/2023 (approuvés au conseil de faculté du)

FORMATION		Niveau	Montant des droits spécifiques
IEJ – Préparation à l'examen d'accès au CRFPA (étudiants inscrits au DUEJP)	Renouvellement	Master	200 €
IEJ – Préparation à l'examen d'accès au CRFPA	Renouvellement	Master	400 €

La préparation à l'examen d'accès au CRFPA

L'Institut d'Etudes Judiciaires de l'Université de Strasbourg prépare ses étudiants à l'examen d'accès à un Centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA).

Une trentaine d'intervenants (enseignants-chercheurs, avocats, magistrats et autres) anime des séminaires de révision, propose des exercices qui complètent la formation initiale des étudiants et entraîne les étudiants à l'examen d'accès au CRFPA.

Des préparations aux oraux d'admission sont assurées par des professionnels expérimentés (dont plusieurs anciens membres de jurys).

LES CONDITIONS D'ADMISSION

- être titulaire d'un master 1 (ou équivalent) ou être inscrit dans un master 1 (ou équivalent)
- ne pas s'être présenté plus de trois fois à l'examen d'accès au CRFPA

Effectif prévisionnel : entre 350 à 400 étudiants

Durée de la formation : de mi-janvier à mi-juillet, soit 7 mois.

LES ENSEIGNEMENTS DISPENSES

Env. 250h CM

Préparation à la note de synthèse	2 heures CM + 12 heures TD
Droit des obligations	10 heures CM
Procédure civile	17 heures CM
Procédure pénale	17 heures CM
Procédure administrative	10 heures CM
Droit civil	18 heures CM
Droit social	10 heures CM
Droit des affaires	10 heures CM
Droit pénal	13 heures CM
Droit administratif	10 heures CM
Droit européen et international	14 heures CM
Méthodologie	6 heures CM
Libertés publiques et droits fondamentaux	70 heures CM
Histoire de la justice	10 heures CM
Expression orale	4 heures CM
Anglais	6 heures CM + 34 heures TD
Allemand	2 heures CM + 18 heures TD